

Le Loiret agricole et rural, 14 février 2014

Loi d'avenir. Les Jeunes Agriculteurs du Loiret ont rencontré la semaine dernière le sénateur Jean-Pierre Sueur au sujet du projet de loi d'avenir.

JA Loiret rencontre le sénateur Jean-Pierre Sueur

Après le dépôt à l'Assemblée nationale le 14 janvier dernier, le projet de loi d'avenir agricole sera examiné en commission des affaires économiques du Sénat le 19 février, pour une discussion en séance publique à compter du 8 avril. Depuis le dépôt du texte en conseil des ministres au mois de novembre 2013, les Jeunes Agriculteurs du Loiret se mobilisent pour proposer plusieurs amendements concrets.

Après avoir rencontré trois députés du département fin 2013 – début 2014, les Jeunes Agriculteurs du Loiret organisent à présent des rencontres avec les sénateurs pour leur exposer des propositions d'amendements. Le premier à avoir accepté d'échanger sur la loi d'avenir avec le sénateur Jean-Pierre Sueur, ce dernier a reçu vendredi 7 février à sa permanence parlementaire à Orléans, Nicolas Lefebvre, vice-président JA et Frédéric Bousin, administrateur.

Actif agricole : aller plus loin dans la définition

Parmi les introductions significatives au texte initial, Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a notamment proposé :

Améliorer les dispositifs existants

Sur la problématique de la préservation de la ressource fauniste, JA Loiret demande que l'avis rendu par les Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles (CDECA), sur les projets d'aménagement et certains documents d'urbanisme soit « un avis conforme et non consultatif », afin de renforcer les pouvoirs de cette instance créée par la précédente loi d'avenir.

Le syndicat agricole également que soit introduite dans la loi d'avenir, la possibilité de rétrocession séparée du bâti et du non-bâti par les SAFER, « afin de fluidifier le marché foncier et permettre l'accès des terres aux jeunes ».

Autres propositions défendues par les élus JA, celle de « créer un système de compensation agricole en cas de projet d'aménagement réduisant une

partie significative pour l'agriculture » ou encore « la suppression du coefficient multiplicateur appliqué en cas de redoublement ».

Non à la généralisation des basses à clauses environnementales

Pour finir, les élus JA ont réclamé la suppression de l'article 4 qui permet à tous les bailleurs d'inclure dans le bail des clauses dites environnementales, argumentant qu'il s'agit « suffisamment de garantir d'un point de vue réglementaire ».

À l'issue de toutes ces propositions, le sénateur s'est montré très à l'écoute des préoccupations des Jeunes Agriculteurs. Il s'est exprimé : « pour se mouvoir sur les terres agricoles ». « Le Prince est un grand pays agricole. Il faut que la terre reste aux agriculteurs » a-t-il ajouté.

SAUVEGARDE DU FONCIER :

VALÉRIE DUBOIS